



Encadrant Technique D'Activités par l'Insertion Économique

Titre professionnel de niveau IV homologué par le ministère du travail, attestant des compétences requises dans l'encadrement des personnes en situation d'insertion.

PROGRAMME DE FORMATION



L'accès au titre ETAIE est porté par la **Fédération de acteurs de la solidarité de Normandie**, avec le soutien des **partenaires institutionnels** et des **OPCO**.

Le Contexte

■ Le dispositif ETAIE

Co-développé par la Fédération des acteurs de la Solidarité (organisme certificateur) et l'Institut Social de Lille depuis 1996, le Titre Professionnel est homologué de niveau IV (Bac) par le ministère de l'Emploi au Journal Officiel d'avril 2002.

Ce titre est inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles en 2007, le rendant ainsi accessible par la VAE.

■ L'IAE et le métier d'encadrant technique

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion sociale et professionnelle par le biais de contrats de travail spécifiques.

Ces structures spécialisées, comme les ateliers et chantiers d'insertion (1907 ACI), les associations intermédiaires (655 AI), les entreprises d'insertion (981 EI) ou les entreprises de travail temporaire d'insertion (300 ETTI) signent des **conventions avec l'État qui leur permettent d'accueillir et d'accompagner ces travailleurs**. (Source : Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion.)

Intégrées à l'Economie Sociale et Solidaire, les SIAE présentent des caractéristiques différentes en termes de statut, de taille, de projet, d'ancrage dans l'économie. Elles diffèrent aussi dans leurs activités de production.

Le métier d'encadrant technique s'adapte à ces variables.

■ Une vision commune du métier d'encadrant technique

Qu'est-ce qu'un encadrant technique d'insertion ?

Encadrant technique est un métier complexe, à l'intersection des dynamiques sociales, commerciales et techniques.

Il est au cœur du parcours professionnel des personnes qu'il accompagne (jeunes sans qualification, demandeurs d'emploi, travailleurs handicapés...) Il joue un rôle de pivot au travers de 4 missions :

- L'encadrement d'une équipe de production ;
- L'organisation et la gestion de son activité de production ;
- La formation des personnes en situation de production en vue d'une (ré)insertion ;
- La coordination avec les professionnels chargés de l'accompagnement socioprofessionnel.

C'est un **chef d'équipe**, ou un **agent de maîtrise**.

L'encadrant technique se distingue d'un chef d'équipe de production, d'un éducateur technique, ou d'un travailleur social.

Présentation de la formation

■ Le public et les prérequis en formation

Cette formation est ouverte **aux encadrants techniques** sous condition :

- D'exercer la fonction d'encadrant technique au sein d'une structure d'insertion en début de formation ;
- De connaître la formation et avoir des attentes claires par rapport à ses objectifs et son contenu.

■ Les objectifs généraux de la formation

Cette formation permettra aux encadrants techniques :

- D'être capable de construire leur identité professionnelle ;
- D'appréhender correctement les questions de l'emploi et de l'insertion ;
- D'acquérir les compétences nécessaires à la fonction en matière d'organisation du travail et de transmission des savoir-faire.

■ Contenu de formation

La formation se déroule de la façon suivante :

- **BC1 : Encadrer des salariés en insertion** (17 jours soit 119 heures)
 - 1.1 : Accueillir et intégrer les nouveaux salariés
 - 1.2 : Organiser et contrôler le travail
 - 1.3 : Manager l'équipe
- **BC2 : Former des salariés en situation de production** (14 jours soit 98 heures)
 - 2.1 : Développer les compétences des salariés
 - 2.2 : Évaluer les compétences acquises par les salariés
- **BC3 : Organiser et suivre la production** (16 jours soit 112 heures)
 - 3.1 : Concevoir une prestation de biens ou de services
 - 3.2 : Coordonner et suivre le déroulement du processus de production
- **BC4 : Participer à la construction des parcours d'insertion des salariés** (10 jours soit 70 heures).
 - 4.1 : Connaître l'environnement de la SIAE
 - 4.2 : Travailler en équipe et en réseau à la construction des parcours
- **Préparation et soutenances devant jury** (3 jours soit 21 heures)
- **Des modules aux contenus transversaux sont intégrés dans les différents blocs :**
 - Analyse de la pratique professionnelle
 - Accompagnement à l'écrit

■ Validation et sanction de la formation

Deux niveaux de validation conjoints :

- Une validation de l'acquisition de compétences par rendu d'un dossier écrit par unité de certification, soit 4 dossiers s'appuyant sur l'expérience professionnelle du candidat ;
- Une validation du titre ETAIE par une soutenance orale des 4 écrits, devant jury national ETAIE, d'une durée d'une heure.

■ Intervenants

- La FAS Normandie assure la coordination régionale de l'ensemble du dispositif.
- Des intervenants extérieurs sont retenus pour apporter l'expertise nécessaire attendue dans les compétences de la formation ETAIE.

Les moyens de la formation

■ Moyens et Méthodes pédagogiques

- Méthodes actives et interactives ;
- Apports théoriques ;
- Alternance intégrative : analyse de pratique, articulation entre stagiaire, tuteur et structure, visite de structure.

■ Démarche qualité et suivi de formation

- La FAS Normandie suit conformément les engagements de qualité de la Fédération des Acteurs de la Solidarité ;
- Organisme de formation déclaré sous le numéro 72 33 06284 33 (FAS Nouvelle-Aquitaine), Certifié QUALIOPI.

■ L'organisation et le planning de la formation

Durée parcours complet	60 jours soit 420 heures de formation réparties sur 14 mois
Fréquence	3 jours par quinzaine
Lieu	Rouen, 76000
Date	1 ^{er} décembre 2022 – 1 ^{er} mars 2024
Capacité maximale	16 stagiaires
Modalités	Formation continue ou parcours modulaire
Nature	Formation qualifiante sanctionnée par un titre professionnel attribué par la Fédération des Acteurs de la Solidarité, organisme certificateur
Horaires de formation	09h00 - 17h00
Restauration	A la charge des stagiaires ou des structures
Déplacements	Lors des visites de structures, les stagiaires seront amenés à utiliser les transports en commun et/ou leur véhicule et/ou à s'organiser en covoiturage

■ Tarif de la formation

Coût par stagiaire :

- Session Rouen : 18 euros par heure, soit 7560 euros pour les 420 heures de formation.
- Parcours modulaire : Tarifs sur demande

Pour plus de renseignements :

Marion GAYRAUD
Coordnatrice régionale de la formation ETAIE
marion.gayraud@federationsolidarite.org
09 88 31 62 31